



Déclaration liminaire Formation spécialisée CSAL DIPA du 11 avril 2024

Madame la Présidente,

« **Je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la Fonction publique** » C'est par cette petite phrase totalement démagogique que le Ministre de la Fonction Publique continue le plan gouvernemental de mise en pièce de nos services publics, de notre pouvoir d'achat et de nos carrières. Sur le fond, que le ministre se rassure : le licenciement des fonctionnaires n'est pas un tabou et **des dispositions existent déjà** pour traiter les situations incriminées. Mais que, en plus de détériorer le pouvoir d'achat des personnels et de vouloir creuser les inégalités, Stanislas Guerini mette ainsi l'accent sur une ultra minorité d'agents qui peuvent parfois poser problème en dit long sur ce qu'il pense réellement des services publics et de celles et ceux qui y travaillent au quotidien.

Pourtant les attentes et les besoins des fonctionnaires sont nombreux dans la Fonction Publique, comme dans notre petite circonscription de la DIPA. Les 16 points à l'ordre du jour de cette formation spécialisée en sont la parfaite illustration : besoins en matériel, adaptation des locaux, sécurité dans les contrôles, souffrance au travail.

Sur ce point de la souffrance au travail, la CGT insiste une nouvelle fois sur la prise en compte de la souffrance au travail exprimée par les collègues d'Orly 3 et 4 dans plus de 30 fiches de signalement. La présentation de ces fiches qui se fait maintenant sous forme de bilan arrange bien l'administration puisque nous ne pouvons plus les étudier en détail. Les mots repris dans ces fiches comme « mal-être, climat anxieux, perte d'autonomie, propos méprisants » doivent être pris à bras le corps et des solutions d'amélioration rapides doivent pouvoir être trouvées . Si la Formation Spécialisée de la DIPA a mis l'accent cette année sur l'amélioration des conditions de travail via l'achat de matériel ergonomique et la rénovation de lieux de convivialité, nous ne devons pas oublier l'humain qui doit pouvoir effectuer son travail dans de bonnes conditions matérielles et mentales. C'est d'ailleurs votre obligation d'employeur, Madame la Présidente, de veiller à la protection de la sécurité physique et mentale des agents placés sous votre autorité.

Enfin, nous finirons en attirant votre attention sur le fait que la prévention dans le domaine de la sécurité est une thématique à fort enjeu pour la DIPA, que ce soit dans la sécurité des contrôles, ou dans la sécurisation des brigades et des bureaux. Elle doit devenir une priorité pour notre Formation Spécialisée, même si nous sommes bien conscients que ce chantier prendra du temps. Nous formulons le vœu que notre nouveau Directeur Général en prenne pleinement conscience lors de sa visite de vendredi à Roissy.